



le feu de Noailly

07-2024

Édito

La Fête des Classes en 4 à Noailly, un Hymne à la Convivialité

La vie en communauté n'a jamais été aussi cruciale que dans notre monde actuel où l'individualisme tend à prendre le dessus. À Noailly, nous avons la chance de perpétuer des traditions qui célèbrent le vivre ensemble et la convivialité. L'association des classes en 4 nous offre une occasion de nous rassembler et de renforcer ces liens lors de la fête des classes en 4, le samedi 14 septembre.



Cette année, le thème de la musique promet une journée rythmée et joyeuse. Rendez-vous est donné à 10h30 à tous les conscrits au parc de la MTL pour finaliser la préparation de cette manifestation. Suivra, à 16h, la séance photo puis le dépôt de gerbe et ensuite le défilé à 17h.

Le vin d'honneur qui suivra est ouvert à toute la population, une opportunité pour chacun de se retrouver et d'échanger dans un cadre chaleureux. La journée se clôturera par un repas dansant réservé aux conscrits, sur réservation.

Cette fête n'est pas seulement un événement, c'est aussi un rappel que vivre ensemble, c'est savoir partager des moments de joie et de solidarité.

Fête Patronale

La fête patronale à Noailly a encore connu un grand succès les 6 et 7 juillet dernier.

Nombreux étaient les Noaillerots et les habitants des villages voisins à participer au dîner "Entrecôte/Frites" samedi soir malgré le temps maussade de l'après midi, et à assister au feu d'artifice offert par le Comité des Fêtes.

Peu avant le repas, René Coquard, président de l'association du "Chemin de Lola", remettait un diplôme d'honneur aux présidents Morgan et Walter, en remerciement d'un don effectué en février lors de l'assemblée générale de celle-ci à Feurs. Un don avait aussi profité à "Unis pour Emmy" en mars.



Nombreux également étaient les exposants du vide grenier / marché artisanal dimanche dans le Parc, où le soleil a accompagné les visiteurs qui déambulaient, dansaient et se restauraient.

Le Comité des Fêtes de Noailly remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à rendre ces deux jours magiques dans notre joli village.

Un immense MERCI à nos bénévoles pour leur temps, leur énergie et leur joie de vivre !

Agenda

Lundi 2 septembre : rentrée des élèves

Samedi 14 septembre : fête des classes en 4 à partir de 16h

Jeudi 26 septembre : soirée lecture à partir de 19h30 à la salle Eugénie Thévenet



© Jacqueline Besson



Fête de l'École : Le Tour du Monde en 80 Jours



Le vendredi 21 juin, la fête de l'école battait son plein à la MTL trop petite pour accueillir la foule des parents, famille, et amis réunis : les enfants de l'école de Noailly nous ont fait voyager à travers tous les continents lors de leur fête de fin d'année, de l'Afrique à l'Asie en passant par l'Amérique et l'Europe. Entre chansons, danses et petites saynètes, le voyage était complet et parfaitement orchestré.

C'est sous des tonnerres d'applaudissements que petits et grands ont joué, chanté et dansé, offrant un spectacle très vivant et réussi.

Après le spectacle, la traditionnelle kermesse a pris le relais. Chacun a pu s'adonner à diverses activités telles que le tir au but, la pêche à la ligne et les jeux d'adresse. La buvette, quant à elle, n'a pas désempé, permettant à tous de se désaltérer et de se restaurer tout en profitant de la météo plutôt clémente.

Bravo à tous : écoliers, enseignants, bénévoles, et merci aux nombreux participants qui ont rendu cette soirée conviviale et festive.



L'école de Noailly s'appelle désormais « Le Cartable Noaillerot »

Depuis le début de l'année, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants se sont investis dans un projet important pour la commune : le choix du nom de l'école de Noailly. Ce projet a permis à tous les élèves et habitants de la commune d'exprimer leur avis et de proposer des noms pour l'école.

Lors du dernier Conseil Municipal des Enfants, il a été décidé de conserver les cinq noms ayant reçu le plus de voix sur un total de 117 votants. Les résultats du vote étaient les suivants :

Le cartable Noaillerot – 17 voix / L'école des petits champions – 16 voix / L'école de la Teyssonne – 13 voix / Le cartable des petits champions – 11 voix / L'école arc en ciel – 7 voix.

Les participants au Conseil Municipal du 26 juin dernier ont ensuite été invités à se prononcer définitivement sur ces propositions. Finalement, le nom retenu pour l'école est « le cartable Noaillerot ». Une inauguration est prévue dans le courant du mois de septembre.





Antenne de téléphonie

Madame FALGON a souhaité être entendue lors de ce conseil concernant la délibération relative à l'installation d'une antenne de téléphonie afin de nous faire part de ses craintes sur les éventuels désagréments que peut occasionner une telle installation. Monsieur Meunier la rassure en lui expliquant que le lieu d'implantation n'est plus d'actualité et qu'il reste en négociation avec Orange pour la mise en place éventuelle de cette antenne sur la parcelle N° 1044 (pressentie auparavant pour recevoir cet ouvrage). '

Matériels service technique (balayeuse et échafaudage)

Monsieur le Maire fait part au conseil que le service technique est dépourvu de certains matériels pour mener à bien ses missions et notamment une balayeuse pour la voirie et un échafaudage pour l'entretien ou la rénovation des bâtiments communaux. Une subvention pour l'acquisition de ces matériels au titre des enveloppes cantonales de solidarité pourrait être sollicitée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal:

- APPROUVE l'acquisition de matériel pour le service technique pour un montant HT de 6850 € (4 110 € par une subvention du conseil départemental - 2 740 € sur les fonds propres de la commune)

Pompe à chaleur logement mairie (T4)

Monsieur le Maire indique que la mairie ayant été réhabilitée en 2000-2001, les moyens de chauffage sont aujourd'hui à remplacer. A des fins de modernisation et d'économie d'énergie, un programme de remplacement des chaudières a été initié avec, dans un premier temps celles des logements pour passer du gaz aux pompes à chaleur. Dans un second temps, celle de la mairie qui alimente plusieurs bâtiments publics : mairie - cantine – salle d'évolution et maternelle pour passer du fioul au bois granulés (comme à l'école primaire).

Une subvention pour la réalisation de ces travaux, au titre des enveloppes cantonales de solidarité pourrait être sollicitée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal:

- APPROUVE le remplacement de la chaudière gaz du T4-mairie par une pompe à chaleur air / eau pour un montant HT de 11 415.94 € (6 849.56 € par une subvention du conseil départemental -4 566.38 € sur les fonds propres de la commune)

Pompe à chaleur logement mairie (T3)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal:

- APPROUVE le remplacement de la chaudière gaz du T3-mairie par une pompe à chaleur air / eau + chauffe-eau électrique pour un montant HT de 10 232.74 € (6 139.64 € par une subvention du conseil départemental -4 093.10 € sur les fonds propres de la commune)

Pompe à chaleur logement mairie (T2)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- APPROUVE le remplacement de la chaudière gaz du T2-mairie par une pompe à chaleur air / eau pour un montant HT de 11 415.94 € (6 849.56 € par une subvention du conseil départemental - 4 566.38 € sur les fonds propres de la commune)

Couverture toit Salle E. Thévenet

La toiture du bâtiment communal regroupant la salle Eugénie Thévenet (garderie) , les gîtes et le local poubelle est défectueuse en partie ; notamment côté garderie et local poubelle donnant sur le parking de la MTL. Par mesure de sécurité pour les utilisateurs de la salle et du local (enfants –agents- locataires et administrés) il convient de réhabiliter une partie de la toiture par un changement des tuiles- gouttières-zinc... Une subvention pour la réalisation de ces travaux, au titre de l'enveloppe territorialisée pourrait être sollicitée. Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- APPROUVE les travaux de couverture de la salle E. Thévenet et du local poubelle pour un montant HT de 26 458.85 € (13 229.42 € par une subvention du conseil départemental-13229.43 € sur les fonds propres de la commune)

Informations diverses

La commission d'appels d'offres voirie a eu lieu le 14 mai dernier et c'est la société THIVENT qui a été retenue pour l'ensemble des projets voiries 2024.

La mise en sécurité de la voûte de l'église effectuée. L'expert a été à nouveau sollicité pour le démarrage des travaux.

MTL : le dépistage amiante a été effectué et il en a été trouvé sur certains joints de fenêtres et d'évier.

Conseil Municipal enfants :

Lors du mariage du 11 mai dernier, 2 jeunes du conseil municipal enfants ont souhaité assister à la cérémonie civile afin de se rendre compte du déroulé. Cette expérience a été très appréciée et sera renouvelée.

Conseil municipal du mercredi 25 juin 2024

Choix du nom de l'école (voir article)

Convention avec le CDG 42 pour le traitement des dossiers de demandes d'allocation chômage

Le Maire informe le conseil que deux agents, un agent technique et un agent d'animation, toutes 2 titulaires de leur poste, souhaitent suivre une formation pour évoluer professionnellement. Pour ne pas les desservir, le conseil propose une rupture conventionnelle, leur permettant ainsi de bénéficier des allocations chômage.

Il est rappelé que les agents ayant signé une rupture conventionnelle avec la commune peuvent bénéficier d'allocations chômage ou ARE, versées par France Travail pour les agents du privé et par la collectivité pour les agents publics. Le CDG de la Loire, via un accord avec le CDG de Charente Maritime, peut traiter les demandes d'allocations de chômage pour la collectivité.

Après délibération, le conseil municipal approuve la convention avec le CDG 42 pour le traitement de ces dossiers.

Services techniques et périscolaires

Le conseil municipal, après délibération, décide de créer deux emplois permanents à temps non complet (19h30 hebdomadaires) d'agents d'entretien polyvalents au grade d'adjoint technique, à compter du 1er septembre 2024. Étant une commune de moins de 1000 habitants, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels conformément à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique. Les contrats seront d'une durée déterminée maximale de trois ans, renouvelables jusqu'à six ans, après quoi ils pourront devenir indéterminés par décision expresse. Les agents recrutés interviendront dans les services scolaires, périscolaires et l'entretien des bâtiments communaux, avec une préférence pour une expérience professionnelle dans le domaine périscolaire.

Avis sur le projet Programme Local de l'Habitat 2025-2030 (PLH)

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. L'élaboration d'un PLH est obligatoire pour : les métropoles ; les communautés urbaines ; les communautés d'agglomération ; les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Roannais Agglomération en a la compétence et sollicite l'avis de notre commune sur le projet Programme Local de l'Habitat. En ce qui concerne Noailly, l'étude montre qu'il ne pourrait y avoir qu'une possibilité de 3 constructions neuves sur la période.

Charte de la dotation pour l'investissement communal

Le pacte financier et fiscal 2024-2026 de Roannais Agglomération a été délibéré par le Conseil communautaire le 14 décembre 2023. Il met en particulier l'accent sur l'investissement au bénéfice du territoire, qu'il soit porté par l'agglomération ou par les communes. Une des mesures phares de ce pacte est la mise en place, à partir de 2025, d'une nouvelle enveloppe ouverte aux 40 communes de l'agglomération afin de financer leurs projets d'investissement. Le pacte financier et fiscal de Roannais Agglomération donne une priorité au financement de projets comportant une dimension environnementale

La dotation pour l'investissement communal représente une enveloppe d'un million d'euros (1 M€) par an pour Roannais Agglomération. Elle est répartie de façon égale entre les quarante communes de l'agglomération, soit vingt-cinq mille euros (25 000 €) par an pour chacune.

En attendant les décrets précisant le contenu de la future annexe « budget vert » des comptes 2024, les projets suivants seront considérés comme favorisant la transition écologique et éligibles à la dotation à l'investissement communal :

Rénovation énergétique / Végétalisation et renaturation des espaces / Développement des énergies renouvelables / Modes doux de déplacement / Requalification de secteurs bâtis. Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil municipal approuve la charte pour la dotation à l'investissement communal et autorise Monsieur le Maire, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Cantine scolaire : Rencontre avec le directeur de la MFR nous annonçant une augmentation de 20 cts par repas. Actuellement, le montant du repas est de 4.20 €. Le Conseil décide d'augmenter le repas à 4.35 € pour les enfants et 6.15 € pour les adultes.

Ecole : Demande de subventions pour une classe découverte (58 élèves) du 1er au 4 avril 2025. Le conseil propose 35 €/enfant.

Passage à Gué : les travaux débuteront le 23 septembre 2024.

Le conseil Municipal Enfants de Noailly : à la rencontre de leurs homologues de St Martin la Sauveté

Le mercredi 29 mai, les jeunes élus du conseil municipal de Noailly ont eu l'opportunité d'échanger avec leurs homologues de St Martin la Sauveté. L'après-midi a débuté par une présentation enrichissante de la commune de St Martin la Sauveté. Ensuite, les jeunes conseillers ont été conviés à la Maison des Traditions, une maison typique du XVIIIe siècle, offrant une immersion dans l'histoire et les métiers traditionnels. Cette maison comporte trois niveaux distincts :

- Le sous-sol : Un atelier de sabotier, montrant les outils et techniques de fabrication des sabots.
- Le rez-de-chaussée : Une maquette géante du village et un atelier de maréchal-ferrant, illustrant le métier de forgeron et son importance dans la vie rurale d'autrefois.
- Le premier étage : Une exposition retraçant l'histoire du village et celle du Château d'Aix, complétée par des photos anciennes et des outils historiques.

Puis, le mercredi 26 juin 2026, c'est notre village de Noailly qui a eu le plaisir d'accueillir les jeunes élus de Saint-Martin-la-Sauveté.

À leur arrivée, ils ont été chaleureusement accueillis par nos représentants. Après un mot de bienvenue et une brève présentation de notre village, un quizz élaboré par le conseil municipal enfant de Noailly leur a été proposé. Ce quizz, conçu pour mieux faire connaître notre village aux invités, a été l'occasion pour eux de découvrir Noailly de manière ludique.

Les deux rencontres entre les jeunes élus des conseils municipaux de Noailly et de St Martin la Sauveté se sont conclues par un agréable moment autour d'un goûter, offrant ainsi l'occasion idéale pour échanger et partager.



La Triplette Charlotte

Dates des visites d'été :

- Mercredi 10 juillet 9h30
- Jeudi 18 juillet 9h30
- Samedi 27 juillet 9h30
- Mercredi 31 juillet 9h30
- Vendredi 2 août 9h30
- Jeudi 22 août 9h30
- Mardi 27 août 9h30



La Triplette
Charlotte
Noailly

Visite guidée de 2 heures. Tarif : 7€ / personne. Uniquement sur réservation au 06 74 60 49 26. Attention les places sont limitées.



La Rentrée des Classes : Une Nouvelle Année Scolaire

La rentrée des classes aura lieu le 2 septembre prochain avec un total de 81 élèves répartis comme suit : 4 très petites sections, 10 petites sections, 10 moyennes sections, 13 grandes sections, 6 élèves en CP, 9 élèves en CE1, 11 élèves en CE2, 7 élèves en CM1, 11 élèves en CM2.

Cette année, ce sont 15 élèves qui feront leur rentrée en 6ème et nous leur souhaitons une excellente rentrée et beaucoup de succès dans leur nouvelle aventure au collège.



Nouveaux Départs pour Nos Agents : Laetitia et Shirley, nos deux agents qui s'occupaient avec soin des enfants, vont voguer vers de nouveaux horizons professionnels. Laetitia commence une école d'aide puéricultrice, tandis que Shirley souhaite terminer sa formation d'éducatrice. Nous leur adressons tous nos vœux de réussite dans ces nouveaux projets et les remercions chaleureusement pour leur dévouement et leur travail auprès des enfants.

De Nouvelles Recrues pour Prendre le Relais

Afin de continuer à offrir un encadrement de qualité à nos petites têtes blondes, de nouvelles personnes seront embauchées pour prendre le relais de Laetitia et Shirley. Nous sommes confiants que ces nouvelles recrues sauront apporter le même niveau de soin et de dévouement à nos élèves.

Succès pour la 37ème Marche de Noailly !

Sous un ciel clément, 1238 marcheurs ont participé à la 37ème édition de la randonnée organisée par l'association "Les Copains". Grâce à une centaine de bénévoles, sept circuits adaptés à tous les niveaux, allant de 4 à 26 kilomètres, ont été proposés. Les participants ont pu profiter des paysages enchanteurs de Noailly et ses environs, que ce soit pour une balade tranquille ou une marche sportive.

À l'arrivée, une délicieuse soupe au chou préparée par les bénévoles a régalé les marcheurs.

La chapelle du parc, exceptionnellement ouverte, a permis aux participants de découvrir les œuvres d'un couple d'artistes céramistes et peintres de la région. Rendez-vous l'année prochaine.



Téléphonie : fermeture du réseau cuivre



À Noailly, la modernisation des réseaux d'accès à la téléphonie fixe et à Internet est en cours. Orange a annoncé la fermeture progressive du réseau cuivre d'ici 2030, celui-ci ayant servi pendant des décennies pour la téléphonie et l'Internet haut débit via l'ADSL et ses évolutions.

À partir de novembre 2024, aucune nouvelle offre ne sera commercialisée sur le réseau cuivre, mais les services existants ne seront pas affectés.

Ensuite, d'ici novembre 2025, tous les accès Internet et services de téléphonie fixe encore actifs sur le réseau cuivre seront définitivement coupés. Pour continuer à bénéficier de ces services, les habitants doivent envisager de passer à la fibre optique ou à d'autres technologies appropriées. Il est recommandé à chacun de se rapprocher de leur opérateur actuel ou d'en choisir un nouveau pour anticiper cette transition importante.

Pour demander votre raccordement, vous avez deux options : planifier un rendez-vous pour l'installation de la prise terminale optique par une entreprise mandatée, ou contacter un opérateur qui se chargera gratuitement de cette installation et de l'activation de votre box.

Avant l'intervention, assurez-vous que les éventuels travaux nécessaires (comme l'élagage ou la réparation de conduites)